

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°2024.11.225
Modification du tableau des effectifs

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024
Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **57**
Nombre de pouvoirs: **15**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Gérard DESAPHY à Xavier BONNEFONT, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Christophe DUHOUX à Martine PINVILLE, Gérard LEFEVRE à Sandrine JOUINEAU, Charlene MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Publication : 18/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.225**

Rapporteur : Eric BIOJOUT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : MOBILISATION DES SERVICES CTRE

Enjeux : [90206 -9) PILOTER LA MASSE SALARIALE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous
ODD 10 : Réduire les inégalités

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

1. Direction de la cohésion territoriale et appui aux communes

Enfance Jeunesse : ALEVEOLE

A la suite d'une mobilité externe au sein de la direction du centre de loisirs, il est proposé de transformer le cadre d'emplois de l'actuel poste C de co-direction en un poste de direction ciblé B (animateur ou rédacteur).

Habitat

Au regard des enjeux du projet d'agglomération vers 2030 et notamment au travers des futurs plans climats et du programme local de l'habitat, la communauté doit renforcer les équipes de la direction de l'habitat. La politique portée par GrandAngoulême Habitat et soutenue par France Rénov' nécessite de renforcer les moyens humains affectés afin de mieux structurer et animer la politique de l'habitat au service des usagers.

Dans ce cadre, il est proposé de créer :

1. Deux postes de conseiller France Rénov' relevant du cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise
2. Un poste de gestionnaire de dossiers habitat relevant du cadre d'emplois des rédacteurs

Ces créations de postes pourront faire l'objet de financements à hauteur de 50% de la part de l'ANAH.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Publication : 18/11/2024

Conservatoire

Depuis l'automne 2023, la titulaire des fonctions de conseiller aux études est absente pour raison de santé. Depuis cette période, en raison de la reconduction d'arrêts de travail d'une durée d'un mois seulement, limitant les possibilités d'initier un remplacement durable, le conservatoire s'est organisé en interne pour pallier cette absence avec le concours d'enseignants volontaires et mobilisés. Toutefois, cette situation provisoire et accaparante, a atteint ses limites. Dans la mesure où l'agent absent ayant désormais sollicité un congé de longue maladie, il est proposé d'engager une procédure de remplacement pour une durée significative d'un an et de créer, pour cette durée, en renfort occasionnel (article L.332-23 1° du CGFP), un poste du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou du cadre d'emplois des attachés.

Par ailleurs, afin de faciliter le recrutement d'un/une responsable de l'action culturelle à la suite du départ en retraite annoncé de l'agent occupant ce poste et permettre une période de tuilage, il est proposé de créer un poste de chargé de l'action culturelle relevant du cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens ou animateurs ou assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou d'adjoint du patrimoine. Le poste de technicien de l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite sera supprimé lors de son départ effectif.

- Direction du patrimoine public et de l'environnement

Cycle de l'eau

Afin de faciliter le recrutement d'un gestionnaire de dossiers d'urbanisme à la suite d'une mobilité interne, il est proposé de transformer ce poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques en un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise.

De plus, afin de pourvoir le poste de responsable conformité des branchements vacant, par la mobilité interne d'un agent lauréat du concours, il est proposé de créer un poste de cadre d'emplois des techniciens, son poste actuel d'agent de maîtrise serait supprimé au terme du stage probatoire d'un an.

Enfin, à la suite d'une mobilité interne et afin de faciliter le recrutement d'un poste d'agent d'exploitation postes et réseau au sein du service poste de refoulement automatisme, il est proposé de transformer ce poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise en un poste relevant du cadre des adjoints techniques.

Espaces publics

Afin de faciliter le recrutement d'un responsable régie mobilité propreté urbaine, voirie à la suite d'une mobilité interne, il est proposé de transformer ce poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise en un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou agents de maîtrise.

Vu l'avis du comité social territorial du 7 novembre 2024,

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nb	Suppression	Nb
Direction enfance jeunesse : ALVEOLE	Cadre d'emplois des animateurs ou rédacteurs	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	1
Direction de l'habitat	Cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise	2		
	Cadre d'emplois des rédacteurs	1		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024
Publication : 18/11/2024

Direction Culture - conservatoire	Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou attachés – renfort occasionnel 1 an (article L.332-23 1° du CGFP)	1		
	Cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens ou animateurs, ou assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou adjoint du patrimoine	1	Cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens* ou animateurs	1
Direction du cycle de l'eau	Cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
	Cadre d'emplois des techniciens	1	Cadre d'emplois des agents de maîtrise**	1
	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1
Direction des espaces publics	Cadre d'emplois des agents de maîtrise ou adjoints techniques	1	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1

*Suppression à la date effective de départ à la retraite

**Poste supprimé au terme du stage probatoire satisfaisant

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1^{er} décembre 2024.

D'AUTORISER, faute de candidat fonctionnaire après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre d'emplois des :

- animateurs ou rédacteurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 389 à l'indice brut 638) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de directeur adjoint.
- techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 389 à l'indice brut 638) ou agents de maîtrise (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 597) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de conseiller France Rénov'.
- rédacteurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 389 à l'indice brut 638) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de gestionnaire de dossiers habitat.
- professeurs d'enseignement artistique (grille indiciaire allant de l'indice brut 450 à l'indice brut 1015) ou attachés (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 1015) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de directeur adjoint-conseiller aux études en renfort occasionnel.
- techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 389 à l'indice brut 638) ou agents de maîtrise (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 597) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de gestionnaire des dossiers d'urbanisme.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024
Publication : 18/11/2024